



L'édition numérique du
21 juillet 2026

Le Télégramme



[A la Une](#) [Bretagne](#) [Communes](#) [Festivals](#) [Sports](#) [Décode](#) [Économie](#) [Tourisme](#) [Culture et Loisirs](#) [Services](#)

[Accueil](#) > [Finistère](#) > [Quimper](#)

Meurtre de Maryline Lelièvre à Quimper : Yannick Rouas condamné à 25 ans de réclusion criminelle

Vous avez accès à cet article réservé aux abonné(e)s

Par [Sophie Benoit](#)
Le 26 juin 2025 à 21h47

[Ajouter Le Télégramme à vos sources préférées](#)

Au terme de deux journées de procès, Yannick Rouas a été condamné par la cour d'assises du Finistère à 25 ans de réclusion criminelle pour le meurtre de Maryline Lelièvre. La Quimpéroise de 52 ans avait été tuée chez elle, en avril 2022. L'accusé a toujours nié son implication.



Me Jennifer de Kerckhove et Me Yann Le Roux, avocats de la défense, avaient plaidé l'acquittement de leur client. (Le Télégramme/Sophie Benoit)

« Avez-vous l'intime conviction que Yannick Rouas a tué Maryline Lelièvre ? » C'est la question à laquelle la cour d'assises du Finistère devait répondre, ce jeudi 26 juin 2025. Une question, posée à 17 h, au terme d'une journée et demie de procès. Et qui a trouvé sa réponse près de quatre heures plus tard : « Oui ».

Quelques heures plus tôt, l'avocat général avait requis la peine maximale, [30 ans de réclusion criminelle sans période de sûreté](#), alors que la défense plaidait l'acquittement. Ce sont finalement 25 ans de prison, avec une

période de sûreté d'au moins des deux tiers de la peine, qui ont été prononcés, ce jeudi soir.

À lire sur le sujet

[« Je n'ai tué personne »... Un quadragénaire jugé aux assises pour le meurtre d'une femme à Quimper](#)

« Une femme exceptionnelle »

À voir aussi : La Marine a fêté ses 400 ans avec panache à Brest

Veuillez fermer la vidéo flottante
pour reprendre la lecture ici.

Le tribunal n'a donc pas eu de doute concernant la culpabilité de cet homme de 43 ans, originaire de Cambrai (Nord), arrivé dans le Finistère, fin décembre 2020. Un homme qui avait fait la connaissance de la victime, un an plus tard. La Quimpéroise de 52 ans, « Marie » comme l'appelaient ses proches, avait proposé à Yannick Rouas, sans domicile fixe, de l'héberger. Mercredi soir, à la barre du tribunal, le fils aîné de la victime n'avait pas caché les problèmes d'alcool de sa mère. Mais il l'avait surtout décrite comme « quelqu'un qui essayait de faire de son mieux, d'aller de l'avant, [quelqu'un qui voulait faire du bien autour d'elle](#) ». Sa meilleure amie parlant d'« une femme exceptionnelle, qui rendait souvent service à des âmes en peine ».

L'arrivée du quadragénaire dans l'appartement s'était faite une quinzaine de jours avant le lundi 4 avril 2022. Ce matin-là, une femme, inquiète de ne plus avoir de nouvelles, s'était rendue au domicile de son amie, dans le quartier de Kerfeunteun, à Quimper. Elle avait fini [par découvrir le corps de Maryline Lelièvre](#), au pied du canapé, gisant dans une mare de sang, en partie recouverte de draps. Elle avait plusieurs plaies sur le corps, dont une de 11 cm de long sur le cou. Le médecin légiste avait conclu que la mort était survenue plus de 36 heures auparavant et qu'elle résultait d'une perte abondante de sang et d'une asphyxie. L'arme utilisée n'a jamais été identifiée.

« On ne condamne pas sur un peut-être »

L'enquête s'était orientée vers deux personnes : un homme dont la relation avec la victime avait pris fin quelques jours avant le décès. Mort en 2023, il a toujours dit qu'il n'avait plus revu Maryline Lelièvre et plus quitté son logement de Rosporden depuis le 29 mars, jour de leur rupture. Des déclarations que l'avocat général, Jean-Luc Lennon, a jugées « transparentes, claires, précises et cohérentes », ce jeudi. Très tôt, pourtant, c'est lui que Yannick Rouas avait accusé du meurtre. La

pour autant, c'est lui que Yannick Rouas avait accusé du meurtre. Le quadragénaire affirmant qu'il avait quitté l'appartement, le 1er avril au soir, parce que le couple se disputait. Et qu'il n'avait plus revu la victime depuis. Ses « contradictions », ses « propositions hasardeuses », ont laissé le ministère public perplexe.

À lire sur le sujet

[Accusé du meurtre de Maryline Lelièvre à Quimper, il dénonce « un complot »](#)

Me Yann Le Roux, lui, a vu dans les « incohérences » de son client « le résultat d'une volonté maladroite de se défendre ». Sa consœur, Me Jennifer de Kerckhove, a dénoncé, de son côté, « les carences du dossier ».

Pendant le procès, l'accusé, hospitalisé en psychiatrie à plusieurs reprises, décrit par l'expert-psychiatre comme souffrant « d'une maladie psychotique chronique de type schizophrénique », est apparu distant, froid. Niant être malade, ne montrant aucune émotion lors de la diffusion des photos du corps. « Il ne fait pas un bon innocent. Il fait donc un bon coupable... Ce raccourci est extrêmement dangereux. On ne condamne pas sur un peut-être », a déclaré son avocate devant, notamment, les enfants de la victime, dont la « dignité » durant le procès a été saluée.



Les Immanquables à Quimper

Les faits marquants à Quimper, du lundi au vendredi dès 17h30

yannn29@hotmail.fr

S'inscrire

[Nos autres newsletters](#)

Yannick Rouas a dix jours pour faire appel.

Notre sélection pour vous

[Abonnés](#) [Aux Assises du Finistère, 30 ans de réclusion criminelle requis contre l'homme accusé du meurtre de Maryline Lelièvre à Quimper](#)

[Abonnés](#) [« Je n'ai tué personne »... Un quadragénaire jugé aux assises pour le meurtre d'une femme à Quimper](#)

[Accusé du meurtre de Maryline Lelièvre à Quimper, il dénonce « un complot »](#)

Quimper

Bretagne

Finistère

Actualités

#Assises

#Justice

← Meurtre de Maryline Lelièvre à Quimper : Yannick Rouas condamné à 25 ans de réclusion criminelle



Application
Le Télégramme